



HAL
open science

La construction du concept de “jeunesse” par l’État, à travers ses archives

Emmanuelle Giry

► **To cite this version:**

Emmanuelle Giry. La construction du concept de “jeunesse” par l’État, à travers ses archives. La Gazette des Archives , 2014, 235 (3), pp.13-20. 10.3406/gazar.2014.5138 . hal-04802517

HAL Id: hal-04802517

<https://hal.science/hal-04802517v1>

Submitted on 25 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La construction du concept de «jeunesse» par l'État, à travers ses archives

Emmanuelle Giry

Citer ce document / Cite this document :

Giry Emmanuelle. La construction du concept de «jeunesse» par l'État, à travers ses archives. In: La Gazette des archives, n°235, 2014-3. Archives des jeunesses, jeunesses des archives. pp. 13-20;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2014.5138>;

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_235_3_5138;

Fichier pdf généré le 13/03/2024

La construction du concept de « jeunesse » par l'État, à travers ses archives

Emmanuelle GIRY

Les archives liées à la jeunesse présentes aux Archives nationales

Les Archives nationales ont pour périmètre de conservation les fonds d'archives des chefs de l'État, des chefs de gouvernements, des ministères, des établissements qui y sont rattachés et des archives privées d'intérêt national. À ce titre, elles abritent en leur sein les archives des administrations en charge de la mise en œuvre, parfois même de la conception, des politiques de jeunesse. D'autres fonds d'archives également liés à la problématique de la jeunesse sont conservés aux Archives nationales : c'est le cas d'établissements¹, d'associations de jeunesse² ou de cogestion, des archives de l'UNEF³, etc.

Ces sources sont bien évidemment à croiser avec d'autres éléments : les interactions fondamentales qui existent entre les administrations centrales chargées de la jeunesse et les acteurs locaux, le secteur associatif et la sphère privée induisent nécessairement des impératifs de croisement et de pistage

¹ On évoquera pour mémoire les archives du Conseil français des mouvements de jeunesse, du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, ainsi que de l'Institut national pour la jeunesse.

² Pour une liste complète de ces fonds d'associations, il faut se reporter, sur le site Internet de l'institution, au « Plan d'orientation général », dans la partie associations. On compte notamment des associations dont des fonds historiques avaient été déposés aux Archives nationales, ainsi la Fédération unie des auberges de jeunesse (95 AS), le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, l'association Cartes jeunes, etc., ainsi que les fonds d'archives ou de militants récemment entrés aux Archives nationales par le biais du PAJEP (le Pôle de conservation des archives de jeunesse et d'éducation populaire).

³ Les archives de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) sont conservés en deux ensembles : un ensemble coté 19870110 aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine et un ensemble conservé à la Bibliothèque d'histoire contemporaine.

difficile des sources. Les autres acteurs de la sphère publique intéressés, notamment les acteurs des politiques de la ville, de l'emploi ou encore les institutions scolaires (ministère de l'Éducation nationale), appartiennent à des institutions aux cultures administratives très différentes les unes des autres : il en ressort des différences dans l'approche des opérations à mener. On peut ainsi penser au calendrier spécifique du ministère de l'Éducation nationale, avec la prise en considération de « l'année scolaire », à articuler avec « l'année civile ».

On le sait, les politiques de jeunesse en France sont nécessairement mises en œuvre par des biais interministériels, ce qui est à la fois une volonté affirmée et une nécessité. Historiquement, l'identité d'un ministère de la Jeunesse et des Sports a été difficile à construire, dans le sillage du ministère de l'Éducation nationale et, dans une moindre mesure, dans celui du ministère des Affaires culturelles, devenu par la suite ministère de la Culture. L'écosystème des Archives nationales, en incluant les archives des administrations spécifiquement en charge de la jeunesse, mais également celles émanant d'autres ministères, permet la lecture de ces politiques interministérielles. Les politiques de jeunesse constituant « depuis leurs origines, un espace d'intervention publique transversal et périphérique »¹, les administrations centrales en charge de la jeunesse ont constamment cherché une légitimité et des justifications à la pérennisation de leur institution. Nous ne reviendrons pas sur l'histoire administrative de ces institutions successives, ni sur les débats qui ont présidé à leur constitution.

De même, certains fonds d'archives d'organismes privés, dont l'objet d'action n'est pas nécessairement la jeunesse en tant que telle, ont une importance majeure dans la préservation des débats sur la jeunesse : le siège de la Ligue de l'enseignement vient ainsi récemment de déposer ses archives aux Archives nationales, dans la perspective de préparation des commémorations de sa création. Ce fonds d'archives² est particulièrement révélateur des débats intenses sur la pertinence de la création d'une administration de la jeunesse après la Libération dissociée du ministère de l'Éducation nationale³.

¹ LONCLE (Patricia), *L'Action publique malgré les jeunes. Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 25.

² Ce fonds très riche est conservé aux Archives nationales, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine sous la cote 20140057. Il comprend 968 articles et notamment un « fonds de Moscou » particulièrement intéressant.

³ À ce sujet, voir la contribution de Laurent Besse, « Jeunesse et sports, enfin seuls ! Les rapports avec l'Éducation nationale », dans *Maurice Herzog, un septennat pour une politique jeunesse et sport*, Paris, La Documentation française, 2013, p. 34-42.

Au-delà des fonds conservés aux Archives nationales, il convient d'autre part de mettre également l'accent sur l'importance des sources locales : les politiques de jeunesse ont cherché rapidement à procéder à une mise en œuvre à partir des réseaux locaux ou des acteurs de proximité. Leur apport en ces matières est essentiel.

Ces différents ensembles archivistiques sont répertoriés et décrits, et ont pu déjà susciter des travaux de recherche essentiels. Il est à souligner que, dans un domaine de recherche aussi dynamique, la difficulté d'accès aux sources et de repérage des institutions de conservation, notamment pour les périodes les plus anciennes¹, n'ont pas freiné la réalisation de travaux de recherche majeurs, comme en témoigne la thèse de Marianne Lassus².

Archives administratives de la jeunesse : silence des jeunes et définitions difficiles

Dès lors, il peut paraître étrange dans un numéro de *La Gazette des archives* intitulé « Archives des jeunesses, jeunesses des archives » de s'attacher à des archives institutionnelles, porteuses non pas tant de la réalité des jeunesses, que de ce qu'on désire en faire. En effet, les archives du ministère de la Jeunesse et des Sports, et des administrations antérieures qui remplissaient des fonctions similaires, perpétuent la tradition des sources qui évoquent les jeunes, mais qui ne proviennent pas d'eux ; Jean-Claude Caron écrivait en 2009 : « Jusqu'à la Révolution française, l'histoire de la jeunesse se constitue essentiellement et quasi uniquement si l'on veut excepter les correspondances et les interrogatoires de police ou de justice, à partir de sources indirectes : un discours *sur* la jeunesse, plus qu'un discours de la jeunesse »³. Ce problème des

¹ Ainsi les archives du sous-secrétariat à l'organisation des sports et des loisirs de Léo Lagrange ont pour l'essentiel disparu.

² LASSUS (Marianne), *Jeunesse et sports : l'invention d'un ministère (1928-1948)*, thèse de doctorat en histoire moderne et contemporaine sous la direction de Pierre Guillaume, soutenue à Bordeaux III en 2009, 4 vol.

³ CARON (Jean-Claude), « La jeunesse dans la France des notables. Sur la construction politique d'une catégorie sociale (1815-1870) », dans BANTIGNY (Ludivine) et JABLONKA (Ivan), *Jeunesse oblige, histoire des jeunes en France, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2009, p. 31.

sources indirectes, et donc de leur représentativité toute relative en ce qui concerne les jeunes, irrigue l'historiographie : Gérard Mauger constatait ainsi que « faire l'histoire de la jeunesse, c'est alors faire celle des professionnels de la jeunesse »¹.

Le silence des sources cher à Michelle Perrot² existerait-il donc également en ce qui concerne les jeunes ? « Ce défaut d'enregistrement primaire est aggravé par un déficit de conservation des traces. Peu de chose dans les archives publiques, vouées aux actes de l'administration et du pouvoir, où les femmes n'apparaissent que lorsqu'elles troublent l'ordre »³ : cela s'appliquerait-il également à la jeunesse dont le caractère de perpétuel renouvellement, les générations se succédant, conduirait irrémédiablement à un manque d'inscription dans les futures sources de l'histoire ?

En réalité, s'intéresser aux archives « de la jeunesse », « des jeunes », voire « des jeunesses » présentes aux Archives nationales conduit nécessairement à la prise en considération des archives produites par les institutions chargées de mettre en place des politiques vis-à-vis des jeunes. Depuis plusieurs années, l'historiographie contemporaine s'accorde à affirmer que l'étude des politiques de jeunesse est essentielle dans la compréhension de la politique globale d'un État ; les politiques de jeunesse faisant alors office à la fois de cristallisateur et de révélateur du sens des politiques publiques : « Du fait du lien étroit qui existe entre les politiques de jeunesse et les projets globaux de l'État, leurs caractéristiques de *diseuses* de sens sont révélatrices, non seulement des préoccupations des pouvoirs publics pour cette catégorie de population mais également et, peut-être surtout, des évolutions sociales globales »⁴.

Les politiques de jeunesse, et la mise en place progressive d'institutions qui y sont spécifiquement dédiées, soulèvent rapidement la problématique du public visé : la question de l'objet de ces politiques est posée, et se pose toujours. Quelle est cette jeunesse, objet des politiques et des actions publiques ? La jeunesse n'a pas de réalité unique, elle est plurielle ; si elle est perçue comme un objet social en tant que tel, défini par un système de représentations plus que par des données objectives et des questions d'âge,

¹ MAUGER (Gérard), « Unité et diversité de la jeunesse », dans MAUGER (Gérard), BENDIT (René) et WOLFFERSDORFF (Christian von), *Jeunesses et sociétés : Perspectives de la recherche en France et en Allemagne*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 46.

² Cf. PERROT (Michelle), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

³ PERROT (Michelle), *ibid.*, « Introduction générale », p. IV.

⁴ LONCLE (Patricia), *L'Action publique malgré les jeunes, op. cit.*, p. 13.

elle n'en présente pas moins de profondes divergences internes et n'offre pas de caractères sociologiques communs. Gérard Mauger posait la question de manière provocante : la jeunesse, « groupe réel ou collectif nominal ? »¹ Il optait de fait pour la seconde option.

Les archives des administrations de la jeunesse conservées aux Archives nationales y sont tout d'abord parvenues par le biais de la mission des archives auprès du ministère de l'Éducation nationale. C'est le cas des ensembles principaux qui sont le cœur de la sous-série F/44 « Jeunesse et Sports » du cadre de classement des Archives nationales². Il est à noter que de nombreux documents intéressant la question de l'administration de la jeunesse sont conservés dans les fonds du ministère de l'Éducation nationale, dans la sous-série F/17 (« Instruction publique ») des Archives nationales. Ce n'est qu'en 1971 qu'une mission d'archives spécifique a été créée auprès du secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, mission désormais chargée d'assurer la collecte d'archives de ce secteur. Des versements vont donc s'opérer de manière régulière vers la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau. À l'instar des autres envois bellifontains, un système de cotation en F/44 bis va tout d'abord être instauré, avant un renoncement pour un usage systématique de la cotation continue.

Les archives des services d'études et de recherches

Au sein des archives des administrations successives en charge de la jeunesse depuis la Libération, il est un ensemble archivistique qui quitte le domaine purement administratif et se rapproche le plus possible de la réalité de ce que sont les jeunes et la jeunesse. Il s'agit en effet des documents produits par les différents services successifs des études et recherches de ces administrations.

¹ MAUGER (Gérard), « Unité et diversité de la jeunesse », dans MAUGER (Gérard), BENDIT (René) et WOLFFERSDORFF (Christian von), *Jeunesses et sociétés [...]*, *op. cit.*, p. 33.

² Les versements à l'origine de la constitution de la sous-série F/44 sont un versement du 11 août 1958, du service liquidateur du secrétariat général à la Jeunesse comportant des dossiers du secrétariat général à la Jeunesse (Cabinet, service administratif et financier) et un versement du 20 mai 1960 du haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports de dossiers d'agrément des associations sportives et de plein air (1945-1960). À cela s'est ajouté un versement du 15 juin 1987 du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports.

La fonction des études sur la jeunesse est sans cesse réaffirmée dans les différents textes récapitulant les missions des administrations chargées de la Jeunesse. Ainsi, le décret du 25 juillet 1968 relatif aux attributions du secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs comprenait « l'étude des problèmes relatifs à la jeunesse et des actions en sa faveur et des loisirs socio-éducatifs »¹. Cette mission était même la première énoncée dans ce décret, ce qui est peut-être à attribuer à la nécessité de « repenser » la jeunesse imposée par les événements de Mai 1968 encore proches. Cette fonction d'étude, malgré des évolutions notables et des allers et venues entre conception statistique ou prospective de la chose, a perduré dans l'histoire du ministère et s'incarne aujourd'hui en partie dans la Mission des études, de l'observation et des statistiques du ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, qui travaille en lien étroit avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Ce besoin de connaissance, de définition et de collaboration pour constituer un socle de connaissances communes sur la jeunesse et les jeunes est un élément constant de l'administration Jeunesse et Sport, ou tout du moins de son discours. À cet égard, l'intervention de Jean Maheu le 16 octobre 1970 est exemplaire : « Alors il est urgent de mieux connaître la situation et la problématique de la jeunesse et ses différentes composantes – étudiants certes, mais aussi jeunes travailleurs »². Il appelle à cette occasion de ses vœux la constitution collaborative de banques de connaissances communes sur la jeunesse³.

¹ Décret n° 68-674 du 25 juillet 1968 relatif aux attributions du secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports.

² Intervention de Jean Maheu, directeur de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives au nom de la délégation française à la XVI^e conférence générale de l'UNESCO le 16 octobre 1970. Archives nationales, 19770263/1.

³ Au cours de cette même conférence, il termine donc par ces mots : « La délégation française attend en effet beaucoup de l'UNESCO, qui seule peut valablement constituer une banque de connaissances en la matière au profit des états, des ONG et des experts, susciter des confrontations internationales au niveau convenable, entreprendre des études et des recherches comparatives, proposer des expériences à l'échelle mondiale, formuler enfin des recommandations fondées sur une appréciation universelle des situations de la jeunesse ».

Cette fonction d'études et de recherche au sein de ce secrétariat d'État ne se fait pas en vase clos mais tient compte de l'existence d'autres organismes de recherche sur la question : les dossiers du service d'études et d'actions générales¹ du secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs intègrent par exemple des listes d'organismes de recherche amenés à travailler avec eux sur les questions de jeunesse².

Les archives produites par ses services sont au cœur de notre réflexion. En effet, parmi les archives générées par les administrations en charge de la conception et de la mise en œuvre des politiques de jeunesse, elles ont un double enjeu primordial : d'une part, elles donnent à voir les éléments qui permettent à l'État de connaître au mieux l'objet de son action, mais également, par la constitution d'enquêtes et donc de corpus (avec différentes techniques d'enquêtes telles que les sondages, l'observation, etc.) ces archives rendent la parole directement aux jeunes. Déjà, le régime de Vichy, dont la politique de jeunesse a fait l'objet de nombreuses études et d'une historiographie abondante, avait mis en place un système d'enquête³ auprès des jeunes afin de mieux cerner leurs attentes. Bien que produits par des services administratifs, certains îlots documentaires au sein de ces productions émanent du côtoiement direct de jeunes. Ces documents intéressent également un des points d'achoppement des politiques de la jeunesse : la consultation et la participation des jeunes dans les processus décisionnels. Ces services d'études et recherches, chargés de remplir ce qu'on appellerait aujourd'hui des fonctions de « recherche et développement » n'exercent pas une simple fonction statistique de comptabilité : le travail d'étude et de prospective est jugé essentiel. Ces services, grâce aux réalisations qu'ils accomplissent, sont des aides à la prise de décision : si certaines de leurs réalisations ont été étudiées (et la plus connue est certainement la fameuse entreprise du *Livre blanc sur la jeunesse* lancée par François Missoffe), la revisite de beaucoup d'entre elles reste à faire.

¹ Ce service d'études et d'actions générales fut créé dès juillet 1967.

² On retrouve sans surprise parmi ceux-ci les équipes de recherche de Joffre Dumazedie pour le Groupe de sociologie du loisir, Chombart de Lauwe pour le Centre d'ethnologie sociale, Pierre Bourdieu pour le Centre de sociologie européenne, Desroches pour le Groupe de sociologie du développement, etc. Cf. liste des organismes de recherche éditée par le Service d'études et d'actions générales, 1970, Archives nationales, 19770224/1.

³ Une des enquêtes les plus connues lancées par le secrétariat général à la Jeunesse du régime de Vichy fut l'enquête d'octobre 1942 sur les jeunes ouvriers et employés de 16 à 25 ans.

Ces productions documentaires étant multiples, elles permettent de revenir sur l'idée qui a pu prédominer d'une conception statique et figée des définitions de la jeunesse. Des croisements riches de sens sont à élaborer avec des archives d'organismes de recherche au sujet d'étude proche : cela peut être le cas pour le Groupe de sociologie du Loisir¹, ou encore ceux de l'Institut national des études démographiques dont de nombreuses enquêtes intéressent les questions de jeunesse et dont les fonds incluent notamment les travaux d'Alfred Sauvy².

Perspectives

Il est nécessaire de travailler à la visibilité de ces fonds d'archives produits par les services d'études successifs de ces administrations en charge de la jeunesse. Ce sont dans ces ensembles que les mouvances, les nuances, les lignes de démarcation des réalités multiples que compose la jeunesse se donnent à lire. C'est également par là qu'on peut découvrir la construction de la représentation de la jeunesse par l'État. Si les archives politiques et structurelles de ces administrations (archives de cabinet, de prises de décision, d'organisation structurelle et de suivi des associations) ont été bien exploitées, il s'agit de valoriser à leur juste mesure ces fonds de services d'étude, dont les apports en histoire, mais également en sociologie ou en sciences politiques, peuvent être cruciaux.

Emmanuelle GIRY
Responsable de fonds
Archives nationales
emmanuelle.giry@culture.gouv.fr

¹ Dont les fonds d'archives sont conservés aux Archives nationales sous la cote 20070196.

² Cf. SAUVY (Alfred), *La montée des jeunes*, Paris, Calmann-Lévy, 1959. Les Archives nationales conservent sous la cote 20000115 les dossiers d'Alfred Sauvy produits dans le cadre de l'Institut national d'études démographiques, entre 1945 et 1990.